Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_168-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf octobre deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le mardi treize octobre deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, François LAMALLE, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Brune BEGUIN, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Françoise RIOU, Muriel CARUHEL, Caroline FERRASSON.

Représentés (4) : Virginie RIOT pouvoir à Loïc DE COURLON, Véronique SALZE-LOZAC'H pouvoir à Philippe ROULLE, Armelle NOEL pouvoir à Sophie GUYON, Grégoire BOUREL pouvoir à Gabin JUBAULT.

Madame Nathalie HAMON a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice générale des services.

Délibération n°168-2026

Souscription d'emprunts auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) pour le financement de la réhabilitation du bâtiment de la Poste, des travaux d'aménagement du quartier du Décollé et de la réfection des réseaux d'eaux pluviales (lotissement des fleurs tranche 2)

Rapporteur : Loïc DE COURLON

En raison d'un montant d'investissement exceptionnellement élevé, un financement externe est nécessaire pour maintenir un niveau de trésorerie minimum fin 2026 et faire face aux engagements en matière d'investissement pour 2027.

Trois emprunts d'un montant total de 1 200 000 € sont donc nécessaires.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_168-DE

Les dossiers concernés sont :

- **Réhabilitation du bâtiment de la poste :** Mobilisation des fonds prévue au 01/12/2026

« Prêt consenti au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations » pour le financement de la réhabilitation du bâtiment de la poste **Ligne du Prêt : Prêt transformation écologique** **Montant :** 300 000 euros
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : amortissement constant du capital ou échéances prioritaires **Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation **Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_168-DE

Lotissement des fleurs – Réfection des eaux pluviales - tranche 2 : Mobilisation prêt 01/12/2026

« Prêt consenti au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations » pour le financement de la réfection du réseau d'eaux pluviales **Ligne du Prêt : Prêt transformation écologique** **Montant :** 340 000 euros
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : amortissement constant du capital ou échéances prioritaires **Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation **Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_168-DE

Aménagement du quartier du Décollé :

Mobilisation des fonds prévue :

- 260 000 € au 01/12/2026
- 300 000 € au 28/02/2027

« Prêt consenti au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations » pour le financement de l'aménagement du quartier du Décollé **Ligne du Prêt : Prêt cohésion territoriale** **Montant :** 560 000 euros
Durée d'amortissement : 25 ans **Phase de mobilisation des fonds (préfinancement) :** 4 mois
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.3 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : amortissement constant du capital ou échéances prioritaires **Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation **Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après analyse des offres des organismes financiers consultés, les propositions de la Caisse des Dépôts et Consignations étant nettement les plus favorables, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à souscrire ces trois emprunts auprès la Banque des Territoires, dont les caractéristiques répondent aux spécifications ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***AUTORISE*** *le Maire à souscrire les emprunts ci-dessous :*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_168-DE

« Prêt consenti au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations » pour le financement de la réhabilitation du bâtiment de la poste **Ligne du Prêt : Prêt transformation écologique** **Montant :** 300 000 euros
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : amortissement constant du capital ou échéances prioritaires **Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation **Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

« Prêt consenti au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations » pour le financement de la réfection du réseau d'eaux pluviales **Ligne du Prêt : Prêt transformation écologique** **Montant :** 340 000 euros
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : amortissement constant du capital ou échéances prioritaires **Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation **Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_168-DE

« Prêt consenti au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations » pour le financement de l'aménagement du quartier du Décollé **Ligne du Prêt : Prêt cohésion territoriale** **Montant :** 560 000 euros
Durée d'amortissement : 25 ans **Phase de mobilisation des fonds (préfinancement) :** 4 mois
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.3 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : amortissement constant du capital ou échéances prioritaires **Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation **Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- ***PRECISE*** *que les prêts seront mobilisés comme suit :*
  - *Réhabilitation du bâtiment de La Poste : 01/12/2026*
  - *Lotissement des Fleurs – Réfection des eaux pluviales – Tranche 2 : 01/12/2026*
  - *Aménagement du quartier du Décollé : 260 000€ au 01/12/2026 puis 300 000€ au 28/02/2027.*
- ***DONNE*** *tout pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)